



# Marché de Noël

*Artisanal et solidaire*

## 21 et 22 Novembre 2026

### Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à retourner avant le **DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026** complété et accompagné des éléments indiqués dans la fiche « pièces à fournir » :

Par courrier :

Mairie de Thézan les Béziers  
Service Culture, patrimoine  
Place de l'Hôtel de Ville  
34490 Thézan les Béziers

Par mail : [culturepatrimoine.thezan34490@gmail.com](mailto:culturepatrimoine.thezan34490@gmail.com)

Prénom / Nom : .....

Nom de l'entreprise : .....

N° de registre commercial : .....

Activité : .....

Adresse professionnelle : .....

Code postal / Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Site internet : .....



## A. Conditions de participation

Ouvert aux commerçants, artisans, agriculteurs et associations des secteurs d'activités suivants :

- |                                                    |                                                        |                                      |                                              |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Alimentaire/Epicerie fine | <input type="checkbox"/> Bijoux                        | <input type="checkbox"/> Jeux/jouets | <input type="checkbox"/> Décorations de Noël |
| <input type="checkbox"/> Déco/arts de la table     | <input type="checkbox"/> Vêtements/Accessoires de mode |                                      |                                              |
| <input type="checkbox"/> Artisanat du monde        | <input type="checkbox"/> Autre                         |                                      |                                              |

Liste des produits commercialisés lors de la manifestation (merci de bien vouloir nous fournir quelques photos) :

.....

.....

.....

## B. Emplacement

### **Tarifs:**

La première table de 2m, 2 chaises, 2 grilles : 20€, Les tables suivantes : 10€

Nombre de tables désirées : ..... Dans la limite de 3 tables

Tarif net pour la durée du marché.

Caution non-encaissée : 100€

**Besoins techniques :** Je souhaite bénéficier d'un branchement électrique :

Oui ☐ Non ☐

Type de matériel électrique utilisé et puissance électrique désirée : .....

.....

Merci de prévoir vos multiprises, vos rallonges électriques (les plus longues possibles et récentes).

## C. Règlement intérieur

En cas de non-respect du règlement intérieur, l'organisateur annulera l'inscription de l'exposant, sans préavis ni indemnité. La caution sera encaissée.

J'ai lu et j'accepte les conditions stipulées dans ce règlement intérieur et certifie que tous les renseignements fournis dans le dossier de candidature sont exacts.

À ..... Le .....

Signature de l'exposant :

# Marché de Noël

*Artisanal et solidaire*

## 21 et 22 Novembre 2026

### Règlement du marché

La commune de Thézan les Béziers est L'ORGANISATEUR du Marché de Noël.

#### Article 1 : Déroulement du Marché de Noël

Le Marché de Noël, se déroulera :

**Le samedi 21 novembre 2026 de 10h à 18h**

**Et le dimanche 22 novembre 2026 de 10h à 18h**

L'installation des stands devra être réalisée, avant 9h30 le samedi et avant 9h30 le dimanche. Chaque exposant s'engage à respecter l'horaire d'installation et à être présent pendant toute la durée du Marché de Noël.

Les stands seront positionnés selon leur N° indiqué sur le courrier après acceptation de leur candidature.

#### Article 2 : Conditions d'admission

Le Marché de Noël est ouvert aux professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs et aux associations. Les exposants devront avoir rempli et signé le dossier de candidature et avoir fourni les pièces demandées (Cf. fiche « pièces à fournir »).

Le nombre d'emplacements disponibles étant limité, une sélection des exposants sera opérée par une commission d'attribution des places qui se tiendra le lundi 23 octobre 2026.  
À l'issue un courrier de confirmation, ou de refus.



L'exposant s'engage à vendre des produits de qualité et à respecter strictement la liste des produits définis dans son dossier de candidature et validée par l'organisateur.

Tous les stands alimentaires devront répondre aux normes en vigueur, de qualité, de présentation, de respect de la chaîne du froid et de la légalité de la vente au détail (à la charge de l'exposant).

### Article 3 : Participation financière

#### **Tarifs :**

**La première table de 2m, 2 chaises, 2 grilles : 20€ Les tables suivantes : 10€ (dans la limite de 3 tables)**

**Tarif net pour la durée du marché.**

#### **Caution :**

Une caution d'un montant de 100 € (pour les deux jours) vous sera demandée.

Cette caution ne sera pas encaissée et vous sera entièrement restituée, sauf en cas :

- de non-respect du présent règlement intérieur ;
- de désistement de votre part sans motif impérieux, dans les 10 jours précédant le Marché de Noël
- 

### Article 4 : Annulation du Marché de Noël

Si le Marché de Noël devait être annulé du fait de l'organisateur, la caution de l'exposant lui sera entièrement restituée. Le retard d'ouverture du Marché de Noël, la fermeture anticipée ou tout autre motif (conditions météorologiques exceptionnelles, crise sanitaire...) ne pourront donner lieu à un dédommagement pour l'exposant, par l'organisateur.

### Article 5 : Assurance et sécurité

L'exposant s'engage à respecter les mesures prescrites en matière d'hygiène, de sécurité et d'incendie, et devra assurer la remise en état de l'emplacement mis à disposition. Il sera le seul responsable des dommages éventuels causés par son installation. Ainsi, il supportera financièrement, le cas échéant, les travaux de réfection ou le remplacement du matériel. L'exposant devra veiller au respect du site pendant toute la durée de la manifestation.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de vol et/ou de détérioration des produits de l'exposant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident de personne, de vol, de dégradation ou tout événement prévu ou non prévu, avant, pendant et après la manifestation. Seul l'exposant est responsable de ses faits et gestes. L'organisateur n'est pas responsable du prix des produits proposés par les exposants.



- Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'Espace Instant T
- Les appareils de cuisson ne seront en aucun cas à la portée du public
- Sont interdits :
  - Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique
  - Tout article pyrotechnique ou explosif
  - L'emploi de l'acétylène, l'oxygène, l'hydrogène ou tout gaz à risque
  - Les liquides inflammables

#### Les exposants :

- ne devront en aucun cas entraver la circulation dans les voies de dégagement.
- ne devront pas perturber l'accès des pompiers et respecter les zones de stationnement qui leur seront dévolues.

### REMARQUES GÉNÉRALES

#### Lieu :

Le Marché de Noël se situe à l'intérieur de l'Instant T, lieu de rencontre et de partage. Cet événement communal phare met en valeur des artisans et commerçants et créateurs aux produits inédits, originaux et régionaux.

L'organisateur propose également des animations tout au long de la manifestation. Une restauration rapide sur place en extérieur.

#### Contraintes :

- De lieu, il s'agit d'un espace partagé.
- De temps, ouverture du Marché sur 2 jours, avec des créneaux horaires allant de 10h à 18h.
- De coût, les produits doivent être proposés à des prix abordables.
- De faisabilité et d'acceptabilité, prévision du stock, lieu de stockage, conservation des produits, hygiène du site...
- D'aménagement et d'équipement, les lieux d'accueil doivent être accessibles, propres et en bon état.

#### Renseignements :

Service Culture  
04 67 32 67 00

**(Un exemplaire à retourner signé et un à conserver par le candidat)**

La commune de Thézan traite les données conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés du 06 janvier 1978. Les données à caractère personnel collectées par la commune dans ce formulaire ont pour seule finalité le traitement de votre demande. Ces données seront conservées jusqu'à votre demande de suppression. Elles sont à destination du service communication et festivités uniquement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ainsi que d'opposition en contactant le service juridique de la mairie de Thézan. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en cas de méconnaissance des dispositions susvisées.



## PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

**Le dossier de candidature au Marché de Noël doit comporter les pièces suivantes pour être accepté :**

- ☐ Le dossier de candidature complété et signé
- ☐ La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- ☐ Une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle OU personnelle en cours de validité
- ☐ Pour les commerçants : N° RC ou RCS - joindre l'extrait de Kbis du registre du Commerce
- ☐ Pour les artisans : Attestation d'inscription au registre des métiers
- ☐ Pour les agriculteurs : Photocopie certifiée conforme de la carte d'affiliation à la MSA
- ☐ Pour les non-professionnels : Une attestation sur l'honneur stipulant que vous ne participez pas à plus de 2 marchés dans l'année.

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté**

**Le dossier de candidature peut être adressé par mail : [culturepatrimoine.thezan34490@gmail.com](mailto:culturepatrimoine.thezan34490@gmail.com)**